

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° CCSDCC20036 du 15/07/2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20037 du 15/07/2020 fixant à 15 le nombre de Vice-Présidents qui siégeront d'office au sein du Bureau Communautaire, et fixant à 15 le nombre de membres complémentaires du Bureau Communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu les délibérations n° CCSDCC20038 à CCSDCC20052 incluse relatives à l'élection des 15 Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20054 du 15/07/2020 relative à l'élection des 15 membres complémentaires du Bureau Communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20060 du 27/07/2020 portant délégations au Bureau ;

Vu la convocation du Bureau le 15/10/2025, envoyée par courrier le 08/10/2025 ;

Le jour susdit, les membres du Bureau se sont réunis au sein de la Salle du Tribunal à VIC-SUR-SEILLE, sous la présidence de Monsieur Jérôme END, Président de la CCS.

Vu que la moitié des membres délégués est présente, le Bureau a qualité pour délibérer de façon valide.

Etaient présents et avaient donné procuration :

Président	Vice-présidents	Autres membres du bureau	Membre ayant donné procuration
Jérôme End	Armelle BARBIER	Sylvie BOUSCHBACHER	Sylvain CIMINERA (Procuration à Carole REMILLON)
	David BARTHELEMY	Bernard DOYEN	
	Thierry CHATEAUX	Rémy HAMANT	
	Christophe ESSELIN	Jérôme LANG	
	Laurent FRICHE	Carole REMILLON	
	Michel HAMANT		
	Annette JOST		
	Nicolas KARMANN		
	Bernard LOUIS		
	Hervé SEVE		
	Gilbert VOINOT		
1	11	5	1
Présents : 17 – Votants : 18			

Etaient également présents :

- Mme Céline PATTAR, Directrice Générale des Services par intérim ;
- Mme Sylvie-Anne SCHAUBER, Secrétaire du Président et des Assemblées.

Etaient excusés :

- Monsieur François FLORENTIN
- Madame Gérard MEYER
- Monsieur Christelle PILLEUX
- Monsieur Gaëtan BENIMEDDOURENE
- Monsieur Laurent CLAUDEL
- Monsieur Didier COMTE
- Monsieur Antoine ERNST
- Madame Yolande HOUPERT
- Madame Gaëlle QUENETTE
- Monsieur Michel RAMBOUR
- Monsieur Jean-Marie SIMMERMAN
- Monsieur René VERHEE

Monsieur le Président, ouvre la séance à 17h05 et remercie les élus pour leur présence en séance du Bureau de ce soir.

Il nomme Madame Carole REMILLON, Maire de XANREY, secrétaire de séance.

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité.

POINT N° CCSBUR25058
INTERCOMMUNALITÉ

Objet : Association du GAL Moselle Sud - Abondement de l'enveloppe de fonctionnement au titre de l'année 2025

VU la délibération n°CCSBUR24087 du 18/12/2024, par laquelle le Bureau Communautaire abondait l'enveloppe de fonctionnement de l'association GAL Moselle Sud de 500,00 €, au titre de la participation 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois ;

Considérant que par courrier du 15 septembre 2025, le Président du GAL Moselle Sud sollicite le réabondement de l'enveloppe de fonctionnement du GAL, par les 3 structures partenaires, comme suit :

- ❖ PETR du Pays de Sarrebourg : 750,00 € ;
- ❖ Parc naturel régional de Lorraine : 375,00 € ;
- ❖ Communauté de Communes du Saulnois 375,00 € ;

Soit un total de 1.500,00 € ; étant précisé que ladite enveloppe sera utilisée pour les différents événements et réunions du GAL Moselle Sud.

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **ABONDER** l'enveloppe de fonctionnement de l'association du GAL Moselle Sud, de 375,00 €, au titre de la participation 2025 de la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- **ABONDE** l'enveloppe de fonctionnement de l'association du GAL Moselle Sud, de 375,00 €, au titre de la participation 2025 de la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	18
Ayant pris part au vote	18
Abstention	0
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Pour	18
Contre	0

POINT N° CCSBUR25059 INTERCOMMUNALITÉ

Objet : **Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Le Collectif Préservons la Biodiversité » pour le film « Les 20 ans de suivi des chouettes en Moselle Sud »**

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la demande de subvention du 09 septembre 2025, par laquelle l'association « Le Collectif Préservons la Biodiversité » sollicite la Communauté de Communes du Saulnois, dans le cadre du film pédagogique « Les 20 ans de suivi des chouettes en Moselle Sud », en ces termes :

 L'objet de la demande :

Réalisation d'un film pour les 20 ans de suivi de la chouette chevêche dans son biotope favorable : les vergers hautes tiges des Pays de Sarrebourg, du Saulnois et de Phalsbourg.

 Les objectifs :

- Sensibiliser un large public à l'utilité de la chouette chevêche et au maintien de son biotope : le verger haute tige ;
- Réalisation d'un film qui servira de support pédagogique explicitant les actions de l'association depuis vingt ans ;
- Description de la chouette chevêche, son biotope, ses besoins vitaux ;
- Les vergers hautes tiges : un milieu de vie à préserver ;
- La pose des niochors, un palliatif à la rareté des cavités ;
- La plantation d'arbres fruitiers hautes tiges ;
- Le projet pédagogique "La chouette aux yeux d'or, source de biodiversité".

✚ Le descriptif :

Le film précité, dont le but est d'avoir un support de communication qui toucherait les scolaires et un large public, doit permettre de mettre en lumière les actions concrètes de terrain menées depuis 20 ans en Moselle Sud.

✚ Le plan de financement prévisionnel :

Participation de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud	1.250,00 €
Participation de la Communauté de Communes du Saulnois	1.000,00 €
Participation de la Communauté de Communes de Phalsbourg	1.000,00 €
Mécénat	1.000,00 €
Fonds propres de l'association	310,00 €
BUDGET TOTAL	4.560,00 €

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000,00 € à l'association « Le Collectif Préservons la Biodiversité » pour le film « Les 20 ans de suivi des chouettes en Moselle Sud » ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000,00 € à l'association « Le Collectif Préservons la Biodiversité » pour le film « Les 20 ans de suivi des chouettes en Moselle Sud » ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	18
Ayant pris part au vote	18
Abstention	0
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Pour	18
Contre	0

POINT N° CCSBUR25060
EMPLOI, FORMATION ET INSERTION SOCIALE

Objet : **Association « Les Mésanges Bleues » - Versement de la cotisation au titre de l'année 2025**

VU la délibération n°CCSBUR24046 du 18/09/2024, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait le versement de la cotisation, d'un montant de 40,00 €, au titre de l'année 2024, à l'Association « les Mésanges Bleues » ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'association « les Mésanges Bleues », sise 4 Bernard du Fort à DIEUZE, est une association à but non-lucratif. Celle-ci œuvre dans le domaine de l'aide à la personne (toilette, ménage, courses...). Les salariés interviennent dans tout le Saulnois, et de manière plus marginale sur Morhange et Assenoncourt/Avricourt. Au total, une soixantaine de salariés sont employés et représentent 30 équivalents temps plein.

Les bénéficiaires relèvent des publics fragiles :

- aidés par le Département et les caisses de retraite (CARSAT, MSA) : ils sont environ 400 sur notre territoire ;
- relevant d'une initiative personnelle : ils sont une trentaine dans le Saulnois.

L'association travaille en réseau avec les assistantes sociales du Département et le réseau de gérontologie de santé afin de mettre en relation les personnes dans le besoin, mais également alerter sur les situations sur lesquelles l'association pourrait intervenir.

Les salariés sont principalement employés en CDI (peu de CDD et pas de contrat aidé). Il y a une aide-soignante, des auxiliaires de vie et des assistantes de vie aux familles. Ils déploient chaque année un plan de formation mis en œuvre par l'école des parents et des éducateurs (EPE) (prise en charge de la personne âgée, maladies, alimentation, ergonomie...).

Par courrier, réceptionné le 19 septembre 2025, la CCS est sollicitée quant au versement de sa cotisation, au titre de l'année 2025, pour un montant inchangé de 40,00 €.

Considérant l'avis des membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **VALIDER** le versement de la cotisation, de la Communauté de Communes du Saulnois, à l'Association « les Mésanges Bleues », d'un montant de 40,00 €, au titre de l'année 2025 ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- **VALIDE** le versement de la cotisation, de la Communauté de Communes du Saulnois, à l'Association « les Mésanges Bleues », d'un montant de 40,00 €, au titre de l'année 2025 ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	18
Ayant pris part au vote	18
Abstention	0
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Pour	18
Contre	0

POINT N° CCSBUR25061
PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

Objet : **Projets d'investissements 2026 des multi-accueils - Demandes de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle**

VU la délibération n°CCSBUR24067 du 14 octobre 2024, par laquelle le Bureau communautaire approuvait les demandes de subventions, relatives au programme d'investissement 2025, pour les 5 structures multi-accueils, le Relais Petite-Enfance (LEAP) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;

Considérant, d'une part, que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle contribue financièrement et techniquement au fonctionnement et à l'investissement des structures multi-accueils, du RPE et du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) du Saulnois. Elle peut participer à hauteur de 60 % aux dépenses d'investissement (équipements électroménagers, informatique, pédagogique, travaux...) selon l'avis de son Conseil d'Administration. La demande de subvention à l'investissement 2026 doit être rendue pour le 31 octobre 2025 ;

Considérant, d'une part, que, sur la base des besoins relevés dans les structures, et en lien avec les projets en cours, le programme d'investissement 2026, pour les 5 structures multi-accueils du Saulnois, d'un montant total de 20.000,00 € HT, est détaillé comme suit :

- Le renouvellement informatique des 5 multi-accueils (estimé à 5.600,00 € HT) ;
- Le renouvellement du matériel et de l'électroménager des 5 multi-accueils (14.400,00 € HT).

Programme d'investissement 2026		
Demande de subvention à la Caf de la Moselle		
Détails du programme	€ HT	€ TTC
Multi-Accueil "Pain d'Epices" à Château-Salins		
Achat de matériel :		
Renouvellement du lave-linge et de sa réhausse	5 000,00 €	6 000,00 €
Renouvellement du sèche-linge et de sa réhausse	5 000,00 €	6 000,00 €
Renouvellement de l'ordinateur fixe	800,00 €	960,00 €
Petits véhicules enfants x8	1 400,00 €	1 680,00 €
Total :	12 200,00 €	14 640,00 €
Sollicitation CAF (60 %) :	7 320,00 €	
Multi-Accueil "Anis & Diabolo" à Delme		
Achat de matériel :		
Renouvellement de l'ordinateur fixe	800,00 €	960,00 €
Total :	800,00 €	960,00 €
Sollicitation CAF (60 %) :	480,00 €	
Multi-Accueil "La Ribambelle" à Dieuze		
Achat de matériel :		
Renouvellement de l'ordinateur fixe	800,00 €	960,00 €
Total :	800,00 €	960,00 €
Sollicitation CAF (60 %) :	480,00 €	
Multi-accueil "Les Petites Grenouilles" à Francaltroff		
Achat de matériel :		
Renouvellement de l'auto-laveuse	3 000,00 €	3 600,00 €
Renouvellement de l'ordinateur fixe	800,00 €	960,00 €
Total :	3 800,00 €	4 560,00 €
Sollicitation CAF (60 %) :	2 280,00 €	
Multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à Vic-sur-Seille		
Achat de matériel :		
Renouvellement de l'ordinateur fixe	800,00 €	960,00 €
Vidéo projecteur	800,00 €	960,00 €
Renouvellement de 2 tablettes	800,00 €	960,00 €
Total :	2 400,00 €	2 880,00 €
Sollicitation CAF (60 %) :	1 440,00 €	
Total du programme 2026 :	20 000,00 €	24 000,00 €
Sollicitation totale sollicitée auprès de la CAF de la Moselle :	12 000,00 €	

Considérant l'avis des membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **SOLLICITER** les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, au titre de l'investissement des 5 structures multi-accueils du Saulnois, pour l'année 2026, conformément au détail ci-dessus ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- **SOLLICITE** les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, au titre de l'investissement des 5 structures multi-accueils du Saulnois, pour l'année 2026, conformément au détail ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	18
Ayant pris part au vote	18
Abstention	0
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Pour	18
Contre	0

POINT N° CCSBUR25062 PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

Objet : **Parentalité - Maison des 1000 premiers jours - Demandes de subventions au titre de l'année 2026**

VU la délibération n°CCSBUR23057 du 26 juin 2023, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait la demande de subvention à l'appel à projet « Fons d'Innovation pour la Petite-Enfance » 2023 – 2025 dans lequel figurait l'action de soutien aux 1000 premiers jours comprenant la période allant du 4ème mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant ;

VU la délibération n°CCSBUR23066 du 20 septembre 2023, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait l'appel à candidature de la CCS « Porteur de projet de Maison des 1000 premiers jours » auprès de l'Association « Ensemble pour la Petite-Enfance » amenant à une convention d'accompagnement pour la période 2023 –2026 ;

VU la délibération n°CCSBUR25011 du 26 mars 2025, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait une convention cadre de mise à disposition de locaux au sein du territoire pour les Services Petite-Enfance itinérants, dont fait partie la Maison des 1000 premiers jours ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la CCS a été lauréate du Fonds d'Innovation Petite-Enfance (FIPE) 2023-2025, qui a permis de financer 9 grandes actions à 80 %, à destination des multi-accueils, du Relais Petite-Enfance, ainsi que la création d'une Maison des 1000 premiers jours, projet complémentaire aux services existants.

Les objectifs de la Maison des 1000 premiers jours sont de :

- Accompagner les familles dans les changements amenés par l'annonce d'une grossesse et l'arrivée d'un enfant ;
- Réduire l'isolement des futurs et jeunes parents ;
- Redonner le pouvoir d'agir aux parents ;
- Encourager une dynamique partenariale ;

Son offre d'accompagnement se compose :

- D'ateliers d'informations accessibles dès la période de la grossesse, ou d'ateliers d'éveils à destination des enfants de la naissance à 2 ans et de leurs parents ;
- Des groupes de pair-aidances regroupant plusieurs parents qui se réunissent 1 fois par mois pendant 1 an.

Sa spécificité réside dans son itinérance. La Maison des 1000 Premiers Jours se déploie dans les communes du Saulnois en fonction des besoins repérés.

Ce service travaille avec les acteurs locaux du territoire et bénéficie de la mise à disposition d'une puéricultrice de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Moselle à raison d'un atelier par mois permettant de faire le lien avec ce service de prévention précoce.

Depuis son déploiement en mars 2025, le bilan s'établit comme suit :

- 31 parents et 28 enfants soit près de 60 bénéficiaires ont été accueillis ;
- 2 groupes de parents se réunissent mensuellement (6 rencontres pour 4 familles à Nébing, 5 familles à Château-Salins, un 3ème est en cours regroupant des femmes enceintes) ;
- 31 ateliers ont été déployés entre le 1er mars et le 30 septembre dans différentes communes : Aulnois-sur-Seille, Haboudange, Nébing, Virming, Delme, Vic-sur-Seille, Château-Salins, Dieuze...
- La composition de l'équipe : la facilitatrice dédie 40 % de ses missions à la Maison des 1000 Premiers Jours soit 14 heures hebdomadaires.

Le budget annuel prévisionnel au titre de l'année 2026 est détaillé de la manière suivante :

MAISON DES 1000 PREMIERS JOURS BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL – 2026			
Dépenses en euros HT		Recettes	
Achats	800,00 €	Prestation de service de la CAF	16.695,00 € (soit 70 %)
Services extérieurs	1.450,00 €	MSA et ARS (Répartition à déterminer)	2.385,00 € (soit 10 %)
Autres services	5.600,00 €	CCS	4.770,00 € (soit 20 %)
Charges de personnel	16.000,00 €		
<u>Total</u>	23.850,00 €	<u>Total</u>	23.850,00 €

Considérant l'avis des membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **APPROUVER** les demandes de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, de la Mutualité Sociale Agricole et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour la poursuite de l'action de la Maison des 1000 premiers jours en 2026, conformément au budget prévisionnel ci-dessus ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- **APPROUVE** les demandes de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, de la Mutualité Sociale Agricole et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour la poursuite de l'action de la Maison des 1000 premiers jours en 2026, conformément au budget prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	18
Ayant pris part au vote	18
Abstention	0
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Pour	18
Contre	0

POINT N° CCSBUR25063

PROMOTION, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Objet : **Création d'un comité d'itinéraire de la Véloroute 52 Paris-Strasbourg - Validation d'un principe d'adhésion**

La Véloroute 52 (V52) est un itinéraire cyclable national de 579 km reliant Paris à Strasbourg et s'inscrivant dans un axe européen jusqu'à Prague. Unique itinéraire Ouest-Est traversant la Région Grand Est, il constitue un vecteur de mobilité douce, de développement touristique et économique, et de valorisation des paysages et patrimoines traversés.



Depuis plusieurs années, de nombreuses collectivités (Régions, Départements, intercommunalités) se mobilisent pour assurer l'aménagement et la continuité de l'itinéraire.

À la demande de la Région Grand Est, l'Agence Régionale du Tourisme (ART GE) a mené un travail de préfiguration d'une gouvernance et d'un plan d'actions pour la Véloroute 52, éléments indispensables pour générer des retombées économiques significatives le long de l'itinéraire.

Dans ce cadre, un diagnostic complet de l'itinéraire a été réalisé et présenté aux collectivités traversées qui ont manifesté un intérêt partagé pour structurer une gouvernance dédiée via un comité d'itinéraire, garant de la coordination, du suivi et de la cohérence des actions afin de maximiser les retombées économiques et touristiques pour les territoires traversés, notamment ruraux mais aussi pour assurer la cohérence des actions en matière d'infrastructures, signalisation, services, promotion et observation.

Le comité d'itinéraire, en cours de préfiguration, devra regrouper l'ensemble des collectivités concernées et devrait être opérationnel dès 2026.

Il s'articulera autour :

- d'un comité de pilotage,
- de comités techniques thématiques (infrastructures / signalisation, services / intermodalité, promotion / communication).

Un plan d'actions triennal a été élaboré, couvrant quatre volets principaux :

1. Gouvernance / animation ;
2. Infrastructures / signalisation ;
3. Services / observation ;
4. Promotion / communication.

Le budget global de ce programme est estimé à 560 000,00 € sur trois ans, financé par les contributions des collectivités et un cofinancement européen (FEDER).

La clé de répartition des contributions des collectivités est ainsi prévue :

- Régions : 15 000,00 € / an (3)
- Départements : 10 000,00 € / an (10)
- Métropoles : 10 000,00 € / an (3)
- Communautés d'Agglomération : 5 000,00 € / an (8)
- Communautés de Communes : 1 000,00 € / an (22)
- Voies Navigables de France (VNF) : 5 000,00 € / an

Cette contribution ouvre à la CCS la possibilité de :

- ✓ participer aux instances de gouvernance (COPIL, comités techniques),
- ✓ bénéficier d'outils mutualisés (signalétique homogène, communication coordonnée, observation de la fréquentation),
- ✓ valoriser ses atouts touristiques et patrimoniaux le long de la V52.

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **APPROUVER** le principe d'adhésion de la Communauté de Communes du Saulnois au comité d'itinéraire de la Véloroute 52 Paris–Strasbourg ;
- **AUTORISER** la formalisation de cet engagement dans la convention de partenariat qui sera présentée à l'automne 2025 ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- **APPROUVE** le principe d'adhésion de la Communauté de Communes du Saulnois au comité d'itinéraire de la Véloroute 52 Paris–Strasbourg ;
- **AUTORISE** la formalisation de cet engagement dans la convention de partenariat qui sera présentée à l'automne 2025 ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	18
Ayant pris part au vote	18
Abstention	0
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Pour	18
Contre	0

POINT N° CCSBUR25064 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Association « Scènes & Territoires » - Adhésion de la Communauté de Communes du Saulnois

« Scènes & Territoires » est une association régionale composée, notamment, de 15 Fédérations d'Éducation Populaire regroupant plus de 1 000 associations agissant dans le domaine culturel en milieu rural. Depuis 20 ans, elle accompagne les collectivités dans le développement de projets artistiques et culturels à travers des résidences d'artistes, des dispositifs de diffusion et des actions de proximité.

L'association participe aux principales instances culturelles régionales (Conseil Consultatif de la Culture Grand Est, commissions, ateliers ruralité) et travaille en partenariat avec de nombreux acteurs (Parcs Naturels, Lorraine Active, Départements, Agence Culturelle Grand Est...).

Forte de son expertise reconnue, elle développe une offre structurée autour :

- De diagnostic partagé et d'outils participatifs pour accompagner les territoires dans l'élaboration de leurs projets culturels ;
- De son expertise artistique dans le champ du spectacle vivant, en lien avec les réseaux régionaux et nationaux ;
- De son engagement en matière d'éducation artistique et culturelle (ateliers, créations partagées, résidences en milieu scolaire) ;
- De la mise à disposition de ressources sous forme de formations techniques et d'un parc matériel mutualisé à tarifs avantageux : son, lumière, image, vidéoprojecteurs, écrans de projection, scènes et praticables, grilles d'exposition, câblages électriques...

L'adhésion annuelle s'élève à 30,00 €.

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Saulnois à l'association « Scènes et Territoires » ;
- **DESIGNER** Monsieur David BARTHELEMY, Vice-Président Délégué à l'Animation Culturelle et Festive, pour représenter la Communauté de Communes du Saulnois au sein des instances de ladite association ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Saulnois à l'association « Scènes et Territoires » ;
- **DESIGNE** Monsieur David BARTHELEMY, Vice-Président Délégué à l'Animation Culturelle et Festive, pour représenter la Communauté de Communes du Saulnois au sein des instances de ladite association ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	18
Ayant pris part au vote	18
Abstention	0
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Pour	18
Contre	0

Procès-verbal validé le 26 novembre 2025.

Le Président
Jérôme END

La secrétaire de séance
Carole REMILLON



